



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Fiche « mission » Une fiche par type de mission

Aide au remplissage de cette fiche : notice pages 7 et 8

NB: cette fiche peut faire l'objet d'échanges avec l'autorité administrative en charge de l'instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l'agrément fait foi.

Intitulé de la mission

soutenir et accompagner des personnes âgées et handicapées dans des activités sociales

Thématique principale dans laq	uelle s'inscrit la mission (choisir un seul thème)
⊠ Solidarité (1)	Environnement (6)
⊠ Santé (2)	Mémoire et citoyenneté (7)
Education pour tous (3)	Développement international et action humanitaire (8)
Culture et loisirs (4)	Intervention d'urgence (9)
Sport (5)	

→ Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général répondelle ?

La mission s'intègre dans la promotion de l'activité d'aide et d'accompagnement à domicile des publics fragiles (personnes âgées/handicapées) réalisée par des associations structurées en service d'aide et d'accompagnement à domicile.

1- Le service intervient auprés de personnes fragiles, âgées et/ou handicapées, pour les aider dans les actes de la vie quotidienne, dans la réalisation des actes essentiels ainsi que dans le maintien de la vie sociale. Pour réaliser l'ensemble de ces activités, l'association doit avoir une vision juste et exhaustive des besoins et des attentes des personnes qu'elle accompagne. Pour cela elle réalise au domicile un certain nombre de visites dont les objets sont la définition des aides, la connaissance des personnes, le suivi du travail réalisé, l'évaluation de nouvelles actions à organiser pour aider la personne à demeurer autonome.

A partir du travail quotidien des aides à domicile, des analyses produites par les visites du service, plusieurs constats sont à faire:

- réagir rapidement à l'apparition d'un nouveau besoin, d'une nouvelle attente, reste compliqué dans l'organisation des services d'aide à domicile;
- maintenir les personnes, quand elles ne peuvent plus le faire seule, dans une vie sociale désirée dépasse souvent le cadre (horaire, prescrit) de les interventions;
- se concentrer sur la personne, ce qu'elle dit, veut, demande, attend est souvent secondaire face à la réalistation d'activités et de tâches, elles aussi indispensables à la vie à domicile, mais qui peuvent entraver la relation et l'attention dues par principe
- 2- L'association croit dans le caractère indispensable des métiers qu'elle exerce. Elle pense que ces métiers





participent au-delà de la protection indispensable des personnes les plus fragiles et/ou de la prévention d'exclusions encore plus grandes de son contexte (familial, amical, voisinage, social et culturel) de la cohésion sociale d'un territoire: ces métiers permettent aux personnes aidées, quand il est encore temps de ne pas accentuer leur isolement, de demeurer dans des conditions dignes d'existence. Ces métiers méritent d'être valorisés et promus; ils nécessitent une visibilité plus grande. Mais pour que ces métiers soient exercés, il faut que de nouveaux salariés s'y intégrent.

Pour cela, il appartient aux associations d'accompagner sa découverte, de donner envie à de nouveaux salariés, des jeunes en particulier, de s'y épanouir en aidant les autres. Ces métiers, difficiles, sont des métiers de l'altérité, du respect et de la générosité. Ils sont d'intérêt général.

3- Fabriquer des activités connexes au cœur des métiers pour permettre à des jeunes en service civique de s'intéresser aux gens les plus fragiles de notre société, pour leur donner envie d'en faire éventuellement une profession, participe de l'intérêt général.

Il s'agira de penser des missions complémentaires aux fonctions déjà exercées par les strucutures concernées.

Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?

- Tout d'abord, observation participante des activités exercées par l'association: notamment accompagner des aides à domicile, passer du temps avec l'équipe de coordination

Après cette phase de découverte:

- repérer avec la responsable de secteur des personnes isolées
- accompagner ces personnes dans la réalisation d'activités ludiques (jeux de société, mots croisés, etc...)
- simplement passer du temps avec des personnes isolées
- -participer à réduire la fracture numérique en permettant aux personnes d'avoir accès à des outils numériques proches de ses habitudes.(actualités en ligne, communiquer avec sa famille via internet,...)

En plus de ces activités simples:

- recueillir auprés des personnes aidées, des histoires, des anecdotes...
- compiler ces anecdotes, ces histoires; les ré-écrire
- en organiser la lecture pour les personnes qui ne peuvent plus lire
- développer d'autres activités de mise en valeur des personnes aidées

→ En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?

Cette mission complète les actions assurées par les salariées car elle consiste en la réalisation d'activités difficilement possible dans le service. De plus elle permet de rencontrer et d'agir avec le public sur des champs de valorisation et de promotion rarement explorés par les associations qui restent concentrées sur la gestion et l'organisation quotidienne des prises en charge.

→ Lieux d'intervention	
☐ Commune(s): limitrophes☐ Département (s):30☐ Région(s):	Collectivité d'outre-mer :France entièreEtranger :





- Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission: 1 voire 2 par structure concernée. Les services Présence 30 et ADMR intervenants sur l'ensemble du département sont susceptibles d'accueillir un nombre plus conséquents de services civiques (10 à 15)
- Quelles seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission?

Le/la volontaire commencera par accompagner des salariés de tous les services dans l'ensemble de leurs activités (aide à domicile, responsable de secteur, animatrice, accompagnante lien et soutien). Il/elle participera à des temps de travail divers (réunions, CVS, ateliers...) Ces deux aspects lui permettront une expérience de mixité sociale avec les publics accompagnés, les métiers exercés, les partenaires rencontrés.

De la même manière quand le/la volontaire commencera la mise en œuvre de ses activités et missions propres, il pourra être en relation avec l'ensemble des personnes qui concourreront à leur réalisation: personnes aidées, partenaires extérieurs, salariés divers...

→ En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?

La mission proposée est accessible pour tous les jeunes puisqu'elle ne demande pas de qualification particulière. Une motivation et une sensibilité aux missions d'accompagnement de publics fragiles est le point de départ.

Par ailleurs, un partenaire essentiel de l'accueil d'un service civique par notre association sera le dispositif PROFIL 30. Ce sont les chargés de mission du dispositif qui aideront à accueillir, former, accompagner le / la volontaire tout au long de son parcours dans les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.





A compléter en cas de mission à l'étranger (3 mois minimum) Une fiche par organisme d'accueil à l'étranger

- Pays d'accueil: **→**
- Lieu principal d'exercice de la mission :
- Autres lieux éventuels d'exercice de la mission :

a) Présentation de l'organisme d'accueil à l'étranger

→ Identification de l'organisme d'accueil à l'étranger				
Nom :				
Adres	se:			
Télépl	hone :	Télécopie :		
Courr	iel:			
Adres	se du site internet :			
Identification du représentant légal de l'organisme d'accueil à l'étranger				
Nom :		Prénom :		
Foncti	ion:			
Télépl	none :	Courriel :		
 → Année de création de l'organisme d'accueil à l'étranger : → Présentation de l'organisme d'accueil à l'étranger : 				
Réseaux auxquels l'organisme d'accueil à l'étranger est affilié :				
→ Existe-t-il une convention de partenariat entre l'organisme d'envoi et l'organisme d'accueil à l'étranger ?				
☐ No	on Oui (joind	re une copie)		
→	Autres partenaires éventuellement i	mpliqués à l'étranger :		





b) <u>Conditions d'accueil et modalités de suivi des volontaires par l'organisme</u> d'accueil à l'étranger

→	Identification du tuteur	-accompagnateur chargé du suivi sur place :	
	Nom:	Prénom :	
	Fonction :		
	Téléphone :	Courriel :	
→ ava	Dispositions prises afin ant le départ, accompagneme	de faciliter la préparation de la mission à l'étranger (formation ent, accueil) :	
→	Formations complémen	taires prévues (précisez linguistique, culturelle, technique) :	
→ en	Modalités d'accompagr France et le référent à l'étra	nement du volontaire à l'étranger (précisez les liens entre le tuteur nger) :	
→	Logement fourni au(x) v	volontaire(s):	
•	Type de logement :	Coût (précisez la prise en charge) :	
	Equipement :		
→	Déplacements :		
•	Mode de transport de Franc	e à l'étranger :	
•	Coût (précisez la prise en ch	arge) :	
	Facilités discoulibles		
→			
•	Accès aux moyens de communication (téléphone, internet) :		
•	Accès aux soins et à des stru	ctures sanitaires :	
>	Couverture sociale com	plémentaire et assurance rapatriement prévues (obligatoire) :	
→	Type de visa envisagé p	our le volontaire et modalités de prise en charge :	

NB : l'inscription au Registre des Français établis à l'étranger auprès des autorités consulaires françaises est vivement recommandée.